



## ***Educateurs/éducatrices de Jeunes Enfants : ça bouge !***

### *Revalorisation et carrière, ça avance...*

- Depuis février 2012, tous les agents de catégorie B ont bénéficié des reclassements issus de la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B... **sauf** les *Educateurs/éducatrices de Jeunes Enfants* et les *Assistants Sociaux Educatifs*, c'est pourquoi **la Cfdt a réclamé au Maire de Paris la mise en œuvre immédiate des modifications indiciaires** obtenues lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale en octobre 2012. C'est chose (presque faite) puisque le Conseil de Paris de décembre devrait voter les délibérations allant dans ce sens. Les effets sur vos fiches de paye seront effectifs à partir de janvier 2013 et les premiers versements se feront en février.

*(Pour votre situation personnelle, reportez- vous à la grille de reclassement joint à cet envoi)*

- Les *EJE*, titulaires du *CAFERIUS* ou bénéficiant d'une équivalence attribuée par une commission indépendante devraient pouvoir de présenter au nouveau concours de *Conseiller Socio-Educatif* (CSE). Ce corps professionnel va être très prochainement revalorisé à travers la mise en place d'un deuxième grade et d'un nouvel échelonnement indiciaire. Les *EJE* devraient avoir accès à ce nouveau corps de catégorie A.

### *La Cfdt revendique*

- **La mise en place de l'IFRSTS** (*Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires*) pour remplacer l'actuel versement des IAT. Les primes des *EJE* représentent actuellement 11% de leur traitement... contre 20% minimum pour l'IFRSTS perçue par les *Assistants Socio-Educatifs* ! Nous revendiquons un **taux identique représentant 20% du salaire** !
- **Le passage en catégorie A de tous les EJE**, ce qui serait la juste reconnaissance du niveau de diplôme obligatoire (bac +3) !